



Accident suite à une défaillance matérielle

Par **Soni38**, le **02/05/2018** à **21:58**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition il y a plusieurs mois d'un hoverboard après d'une société Française sur Internet.

Suite à une défaillance du produit (prouvé par vidéo après coup), mon fils a fait une chute et c'est cassé le bras.

L'appareil c'est arrêté net mais sans émettre de signal sonore qui signale normalement que la batterie est vide. Il est clairement reconnu que c'est une défaillance de l'appareil et non de l'utilisateur.

Je voudrait connaître mes droits et savoir quels sont mes recours ?

Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **03/05/2018** à **08:33**

Bonjour,

Le dommage dont vous espérez obtenir compensation est corporel.

Il vaut donc mieux actionner votre garantie juridique (si elle existe, par exemple dans votre assurance MRH).

Seule, vous n'y parviendrez pas, il va falloir faire nommer 2 experts, l'un technique sur l'origine de la panne alléguée et son incidence, l'autre médical pour évaluer le préjudice.

Ou engager une négociation à l'amiable.

[citation]Suite à une défaillance du produit (prouvé par vidéo après coup)[/citation]

La vidéo ne peut pas démontrer l'absence de signal sonore.

[citation] Il est clairement reconnu[/citation]

Par qui c'est clairement reconnu ?

En fait je vous expose la situation telle qu'elle sera envisagée tant par la partie adverse, qu'un médiateur ou un juge.